



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4228

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Place du Chanoine Boursier - Approbation du programme de l'opération de réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

**Conseil du 29 janvier 2020****Délibération n° 2020-4228**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Place du Chanoine Boursier - Approbation du programme de l'opération de réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de réaménagement de la place du Chanoine Boursier sur la Commune de Villeurbanne fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

**I - Contexte**

La place du Chanoine Boursier constitue, de par ses dimensions et sa situation, l'un des grands espaces publics du centre-ville de Villeurbanne. Au contact immédiat du cœur historique patrimonial des Gratte-ciel, elle est au centre d'un secteur en pleine transformation urbaine avec la livraison progressive des programmes de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Gratte-ciel, l'arrivée prochaine du tramway T6, l'aménagement du cours Émile Zola et, plus localement, la mutation des n° 9 à 17 de la rue Michel Servet.

Trois fois par semaine, la place accueille le marché des Gratte-ciel qui participe fortement à la pratique commerciale des habitants du secteur. Le reste du temps, la place assure un rôle de parking du centre-ville. Elle jouxte le square Lebossé, square municipal doté d'une riche végétation boisée qui s'inscrit dans la continuité géographique mais qui est malgré tout isolé de la place.

Présentant un aspect vieillissant et dégradé, l'état de la place contraste avec la qualité architecturale et urbaine des autres espaces publics du quartier. Son implantation et ses vastes dimensions font pourtant d'elle une opportunité remarquable pour poursuivre la valorisation du secteur.

Afin d'améliorer les usages de la place et de la valoriser, il est donc apparu nécessaire de la réaménager.

Le périmètre opérationnel concerne la place du Chanoine Boursier, les rues Racine et Servet entre le cours Émile Zola et la rue Anatole France, ainsi que la rue Anatole France entre le square Lebossé et l'avenue Henri Barbusse.

**II - Objectifs principaux du projet**

Le projet de réaménagement de la place du Chanoine Boursier doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- aménager une place mieux intégrée dans son contexte urbain,
- favoriser les échanges avec le square Lebossé,
- réaménager l'espace consacré au marché et redéfinir la place du stationnement,
- prendre en compte les déambulations piétonnes et les circulations cyclables,
- conforter la place du végétal et l'aménagement paysager de la place,
- favoriser la gestion alternative des eaux pluviales.

### III - Programme du projet et enveloppe prévisionnelle

Le projet prévoit :

- le réaménagement de la place pour tenir compte des usages futurs,
- la création de cheminements piétons et cycles sécurisés,
- la reprise des revêtements sur les portions de voies adjacentes.

L'enveloppe prévisionnelle études et travaux correspondant à ce programme a été estimée à 6 600 000 € TTC à la charge du budget principal.

### IV - Individualisation d'autorisation de programme et calendrier prévisionnel

Le montant nécessaire à la réalisation des études préalables et des études de maîtrise d'œuvre est de 990 000 € TTC, dont 100 000 € ont déjà été individualisés au titre de l'autorisation de programme globale études ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le programme de travaux de réaménagement de la place du Chanoine Boursier à Villeurbanne.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme partielle P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 890 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 150 000 € TTC en 2020,
- 350 000 € TTC en 2021,
- 165 000 € TTC en 2022,
- 165 000 € TTC en 2023,
- 40 000 € TTC en 2024,
- 10 000 € TTC en 2025,
- 10 000 € TTC en 2026,

sur l'opération n° 0P09O7153A.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 990 000 € TTC en dépenses, en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 100 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.**